

# La Tunisie, un Etat à reconstruire

[La Croix - 16-01-2011](#)

## **La fuite du président Ben Ali laisse un pays sans corps intermédiaires, mais fort de nombreux atouts la Tunisie est à reconstruire. Tour d'horizon des questions qui se posent**

### **Quelle est la situation ?**

Deux jours après la fuite du président Ben Ali, réfugié en Arabie saoudite, les nouveaux dirigeants essayaient toujours dimanche 16 janvier de reprendre le contrôle de la situation. Dans la petite ville de Regueb, l'armée tunisienne a dispersé sans violence des manifestants. « Nous ne nous sommes pas révoltés pour qu'un gouvernement d'union soit formé avec une opposition de carton-pâte », ont scandé 1 500 manifestants.

Dans l'après-midi, l'ex-chef de la sécurité du président déchu, Ali Sériati, a été arrêté à la demande de la justice tunisienne qui l'accuse des récentes exactions commises contre la population. Il serait derrière les milices responsables des troubles qui ont touché le pays. Au moment où nous bouclions, on apprenait que des échanges de tirs s'étaient produits devant le siège Parti démocratique progressiste (PDP, opposition), à l'issue desquels plusieurs personnes ont été arrêtées, dont deux étrangers.

### **Qui gouverne en Tunisie ?**

Le Conseil constitutionnel a nommé le président du Parlement Foued Mebazaa, président par intérim. Âgé de 78 ans, c'est un cacique du régime issu du parti El Destour, fondé en 1920 afin de lutter pour l'indépendance de la Tunisie, devenu Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) avec l'arrivée au pouvoir de Ben Ali. « Fouad Mebazaa est un homme de transition mais pour le très court terme, si la transition se passe bien », estime Éric Gobe (1), chercheur au CNRS à l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (Iremam).

En attendant, le premier ministre Mohammed Ghannouchi, a réuni dimanche 16 janvier des représentants des partis politiques et de la société civile pour préparer le processus de transition jusqu'aux futures élections. La réunion devait décider de la mise en place de trois comités : l'un chargé de proposer des personnes pour former un gouvernement d'union nationale, un autre pour examiner les exactions et dérives sécuritaires qui ont fait des dizaines de morts pendant les émeutes, et le dernier sur les accusations de corruption contre l'ancien régime.

Pour l'instant, la constitution tunisienne est respectée. D'où un casse-tête pour les juristes. « Car la constitution a été taillée sur mesure pour Ben Ali, explique Éric Gobe. Si on applique à la lettre la constitution, l'élection présidentielle doit être organisée au bout des 60 jours. Sachant que dans la constitution, il est prévu que le candidat à l'élection soit parrainé par au moins 30 députés, le but étant que ce soit un candidat du RCD qui se présente à la présidentielle. »

Selon le chercheur, les juristes se dirigent vers la référence à l'article 39 de la constitution qui prévoit qu'en cas d'impossibilité de procéder en temps utile aux élections pour cause de guerre ou de péril imminent, le mandat du président est prorogé par une loi jusqu'à ce qu'il soit possible de procéder aux élections. « Il serait d'ailleurs plus logique, poursuit le chercheur, qu'il y ait d'abord des élections législatives avant la présidentielle. »

### **Quelles sont les forces politiques ?**

« Dans la Tunisie de Ben Ali, il y avait trois partis légaux indépendants », explique Éric Gobe : le Parti démocratique progressiste (PDP), qui actuellement est dirigé par Maya Jérabi mais le fondateur et la figure tutélaire de ce parti est Ahmed Negib Chebbi. L'Ettajdid, l'ancien parti communiste tunisien, d'Ahmed Brahim et le FDTL (Forum démocratique pour le travail et les libertés). Ces partis constitués d'intellectuels, d'universitaires, d'avocats relèvent plus de la dissidence que de partis d'opposition. Ils ont très peu de militants, n'ont aucun ancrage social ou populaire ».

Le peu de société civile tunisienne est aussi convié à participer au gouvernement, notamment la Ligue tunisienne des droits de l'homme, le Conseil de l'ordre des avocats et l'Association des femmes démocrates. « L'homme de la rue ne connaît pas ces organisations et ne sait pas exactement à quoi elles correspondent. C'est le cas du parti communiste des ouvriers de Tunisie (POCT) illégal. Le système Ben Ali a laminé tous les corps intermédiaires », poursuit le chercheur.

Le syndicat Union générale tunisienne du travail (UGTT) joue également un rôle clé dans les négociations politiques en cours mais nombre de ses dirigeants préfèrent rester en retrait du futur gouvernement. Avec l'armée, ce sont les deux seules organisations qui ont un peu de colonne vertébrale.

### **Y a-t-il un risque de dérive islamiste ?**

« Certes, on n'a pas entendu de slogans islamistes, ni vu des islamistes sur le devant de la scène pendant les manifestations. Mais la société tunisienne, comme les autres sociétés du monde arabo-musulman, est travaillée par l'islam politique », explique le chercheur Éric Gobe.

Lors des dernières élections du bâtonnier du conseil de l'ordre des avocats, en juin 2010, la personnalité qui a obtenu le plus de voix était Saïda Akrémi. Elle est la femme de Nouredine Bhiri, signataire du pacte national conclu entre toutes les forces politiques tunisiennes, le 7 novembre 1988. Il représentait le mouvement islamiste tunisien Ennahda (renaissance, en arabe), dirigé par Rached Ghannouchi, en exil à Londres et qui a annoncé samedi son retour en Tunisie.

Ennahda a subi une terrible répression au début des années 1990 de la part du régime tunisien. La constitution tunisienne interdit la création de parti à références religieuses, d'où les enjeux et les difficultés à venir pour les partis islamiques.

Pour Rached Ghannouchi, le modèle à suivre est le Parti de la justice et du développement (AKP), au pouvoir en Turquie pour articuler islam politique et démocratie. « Je suis sûr que Rached Ghannouchi va souhaiter organiser un parti politique avec référent religieux, ce qui va poser problème car l'article 8 de la constitution tunisienne l'interdit », poursuit le chercheur.

Y a-t-il une islamisation de la Tunisie ? « En juin, j'ai été invité par l'association des Tunisiens des grandes écoles pour une conférence. Ils m'ont demandé de me plier à un certain horaire qui permettait aux participants d'aller à la grande prière du vendredi. Dix ans en arrière, ça n'aurait pas été le cas. La société tunisienne est de plus en plus dans la pratique religieuse et on voit de plus en plus de hidjab. En Tunisie, s'il y a une ouverture de l'espace politique, il y a la place pour un parti islamiste puissant. »

### **Quels sont les atouts du pays ?**

La Tunisie est un État-nation, un pays soudé. Pour preuve, toutes les catégories sociales ont participé à la révolte. C'est un État laïque, qui ne connaît pas de tensions ethniques ou religieuses. D'un point de vue économique, malgré un taux de chômage élevé, notamment chez les plus diplômés, la Tunisie a atteint une croissance de près de 5 % pendant des années.

Paradoxalement, ces dernières décennies, classes populaires et classes moyennes se sont appauvries, la croissance ayant surtout profité aux familles Ben Ali et Trabelsi, celle de l'épouse de l'ex-président. Enfin et surtout, la Tunisie dispose de solides institutions et d'une administration efficace. Le pays a toujours eu le souci de développer l'industrie touristique, moteur de l'économie, qui fait vivre directement ou indirectement plus d'un million de personnes.

Aurore LARTIGUE, Agnès ROTIVEL et Michel WAINTRON